

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Prenez avis qu'à **19 h le 11 janvier 2021**, le conseil municipal se prononcera lors de la séance ordinaire sur une (1) demande d'autorisation d'usage conditionnel.

L'objet de cette demande vise à autoriser l'implantation d'une entreprise artisanale dédiée à la confection de meubles et objets en bois à l'intérieur du bâtiment résidentiel situé au 390, avenue Saint-Denis à Donnacona soit : « L'artisan du bois Beaumont ».

L'information concernant ce dossier peut être obtenue en contactant le service de l'urbanisme.

Toute personne qui a un intérêt à l'égard de ces demandes peut transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. **Ces commentaires doivent être reçus au plus tard le jeudi 7 janvier 2021.** Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : urbanismedev@villededonnacona.com. Ils peuvent également être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 138, avenue Pleau, Donnacona, G3M 1A1.

Donné à Donnacona, le 8 décembre 2020.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat